

Projet de procès-verbal
de la réunion ordinaire
du Comité Social et Economique
de l’UES Euro Disney du 11 juillet 2023

La séance était présidée [redacted] [redacted]

Horaire d’ouverture de la séance : 09 heures

Horaire de clôture de la séance : 13 heures

	rection	Invités du CSE
[redacted]		

[redacted] sent)

[redacted] ent)

[redacted] sent)

[redacted] nt)

[redacted] ent)

[redacted] nt)

[redacted] t)

[redacted] ent)

[redacted])

[redacted] t)

[redacted] sent)

[redacted] t)

[redacted] sent)

[redacted])

[redacted] ent)

[redacted])

[redacted] nt)

[redacted] sent)

[redacted] nt)

[redacted] t)

[redacted] nt)

[redacted] sent)

[redacted] nt)

[redacted] sent)

tants Syndicaux

nt)

CGT
UNSA

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 juin 2023 du Comité Social et Economique (documents adressés par le Secrétaire par mail séparé) 5

2. Délibération des membres du [REDACTED] ue relative au projet de rupture conventionnelle concernant Mon [REDACTED] rié protégé en qualité d'ancien membre expert de la Commissi ns de Travail de l'établissement Restauration 5

3. Délibération des membres du [REDACTED] ique relative au projet de rupture conventionnelle concernant Mons [REDACTED] rié protégé en qualité de membre expert de la Commission Santé ravail de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux 6

4. Délibération des membres d [REDACTED] ue relative au projet de rupture conventionnelle concernant Mon [REDACTED] rié protégé en qualité de membre expert de la Commission Santé S de l'établissement Produits 7

5. Information des membres du Comité Social et Economique sur la refonte du programme de Pass annuels 8

6. Approbation de l'avis motivé relatif au projet d'installation d'un tour numérique à Machine Shop émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 22 juin 2023 20

7. Approbation de l'avis motivé relatif au projet Merlin 2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023 21

8. Approbation de l'avis motivé relatif au projet T1/T2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023 21

9. Approbation de l'avis motivé relatif à la construction et l'aménagement des bâtiments K1/K2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité- Opérations de Secours du 15 juin 2023 22

10. Approbation de l'avis motivé relatif au projet de construction des guérites de sécurité dans la zone nord émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité-Opérations de Secours du 15 juin 2023 23

11. Approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Mada [REDACTED] salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion CSS Restauration du 19 juin 2023 24

12. Approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Mo [REDACTED] DOMBIS, salarié déclaré inapte à son poste de travail, émis lors de la réunio l'établissement Restauration du 19 juin 2023 24

13. Approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Ma PITOVIC, salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Restauration du 19 juin 2023	26
14. Approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Mada salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion CSS Parc Opérations du 16 juin 2023	28
15. Approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Ma ESTEBAN, salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023	29
16. Approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Mada salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion C Parc Opérations du 16 juin 2023	30
17. Approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Mo PAPILLON, salarié déclaré inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023	31

La séance est ouverte à 09 heures, sous la présidence [REDACTED]

En l'absence du secrétaire de l'insta [REDACTED] e les fonctions de secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 juin 2023 du Comité Social et Economique (documents adressés par le Secrétaire par mail séparé)

[REDACTED] cernant mes interventions sur les sujets suivants : le maintien ouvert du backstage nord ; la relocalisation de First Aid ; et la mise en place d'un service Guest sur City Hall.

L'approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 13 juin 2023 du Comité Social et Economique est mise au vote.

- Favorables 13
- Défavorable 1
- Abstentions 11

2. Délibération des membres du Comité Social et Economique concernant le projet de rupture conventionnelle concernant Monsieur SYLLA, salarié protégé en qualité d'ancien membre de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'établissement Restauration

[REDACTED] ation relative à ce point de l'ordre du jour avec l'ordre du jour.
M [REDACTED] té embauché au sein de l'entreprise le 21 septembre 2010. Il occupe le poste de [REDACTED] Restauration, au statut non cadre et au coefficient 215.
Il était membre expert de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail de l'établissement Restauration dont la désignation a pris fin le 12 avril 2023, et bénéficie à ce type du statut de salarié pr [REDACTED]
M [REDACTED] emandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle en application de l'article 7-11 et suivants du Code du travail.

Après plusieurs échanges, et notamment les 26 mai et 2 juin au cours de 2 entretiens formels, les délégués et ont convenu du principe de rompre le contrat de travail de Monsieur [REDACTED] a été convenu qu'il sortirait des effectifs au 31 août 2023 et qu'il percevrait la somme conventionnelle de licenciement.

M [REDACTED] a été convoqué pour cette réunion de CSE – le 11 juillet 2023 ; à l'issue de la réunion, nous saisissons l'Inspection du travail pour validation de la procédure.

Le projet de rupture conventionnelle concernant Monsieur [REDACTED] salarié protégé en qualité d'ancien membre expert de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'établissement Restauration est mis au vote à bulletin secret.

- Favorables 20
- Défavorables 2
- Abstention 1
- Non exprimés 2

3. Délibération des membres du Comité Social et Economique **projet de rupture conventionnelle concernant Monsieur** **TEMMAM, salarié protégé en qualité de membre expert de la** **Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'établissement** **Services Techniques-Ateliers Centraux**

[REDACTED] a été convoqué pour cette réunion de CSE – le 11 juillet 2023 ; à l'issue de la réunion, nous saisissons l'Inspection du travail pour validation de la procédure.

M [REDACTED] a été convoqué pour cette réunion de CSE – le 11 juillet 2023 ; à l'issue de la réunion, nous saisissons l'Inspection du travail pour validation de la procédure.

Il est actuellement membre expert et secrétaire de la CSSCT de l'établissement Services Techniques. Il bénéficie à ce titre du statut de salarié protégé.

M [REDACTED] a demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle individuelle. Le 20 et 27 juin 2023. Il a été convenu d'un commun accord de rompre le contrat de travail de Monsieur [REDACTED] à compter du 31 août 2023.

M [REDACTED] a été convoqué pour cette réunion de CSE – le 11 juillet 2023 ; à l'issue de la réunion, nous saisissons l'Inspection du travail pour validation de la procédure.

ar des ruptures conventionnelles, la direction a-t-elle l'intention de procéder à des remplacements ?

ts au remplacement.

Le projet de rupture conventionnelle concernant Monsieur [REDACTED] salarié protégé en qualité de membre expert de la Commission Santé et Travail de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux est mis au vote à bulletin secret.

- Favorables 19
- Défavorables 3
- Abstention 1
- Non exprimés 2

4. Délibération des membres du Comité Social et Economique
projet de rupture conventionnelle concernant Monsieur
CLEMENT, salarié protégé en qualité de membre
Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de l'établissement
Produits

tion relative à ce point de l'ordre du jour avec l'ordre du jour.
M [REDACTED] t entré dans la société le 8 novembre 1997. Il a occupé différentes
fo [REDACTED] bre 2010, il est Chef de Cuisine Produits, au statut cadre et au
co [REDACTED]
M [REDACTED] néficie du statut de salarié protégé en sa qualité de membre expert
de [REDACTED]
M [REDACTED] demandé à bénéficier d'une rupture conventionnelle ; 3 entretiens
for [REDACTED] 9 juin 2023. D'un commun accord, il a été convenu d'une date de
sor [REDACTED] e 2023.
M [REDACTED] té convoqué à la présente réunion du CSE ; à l'issue du vote de
l'i [REDACTED] tion du travail pour validation de la procédure.

*Le projet de rupture conventionnelle concernant Mon [REDACTED] ié prot égé en
qualité de membre expert de la Commission San e Travail de
l'établissement Produits est mis au vote à bulletin secret.*

- Favorables 18
- Défavorables 4
- Abstention 1
- Non exprimés 2

5. Information des membres du Comité Social et Economique sur la refonte du programme de Pass annuels

[REDACTED] vant le CSE pour présenter la refonte du programme de Pass annuels. Nous passerons en revue les domaines suivants : les orientations stratégiques ; la description de la gamme actuelle ; le lancement d'une nouvelle gamme ; les éléments ayant trait à l'expérience clients ; ceux ayant trait à l'expérience salariés ; les mesures d'accompagnement des salariés ; et le calendrier prévisionnel du projet.

Il faut revenir en premier lieu sur les fondamentaux de notre stratégie, qui sont les suivants : améliorer l'expérience de nos guests, ainsi que l'expérience de nos salariés ; et tirer le maximum de valeur de cette amélioration de l'expérience. L'expérience peut être améliorée avec l'arrivée de nouvelles attractions, mais aussi avec l'enrichissement de l'entertainment.

La mise en place de l'expérience privilégiée, avec limitation du nombre de visiteurs dans le parc, permet aussi d'agir sur le sujet. De ce point de vue, nous avons eu une première évolution très forte avec la mise en place des billets datés. Ceux-ci deviennent le produit central et permettent d'avoir d'inscrire les prix sur une gamme étendue, en tirant le maximum de valeur de l'amélioration de l'expérience.

Dans ce contexte, il n'était pas possible de ne pas agir sur le annuel pass.

Cette gamme est présente depuis l'ouverture du parc.

La gamme actuelle représente 150.000 adhérents, sur une base de 4 pass allant de 229 euros à 499 euros, avec 250 jours à 365 jours d'accessibilité au parc. Ces adhérents sont principalement des Français ; ils représentent 9 % de la fréquentation des parcs et 3 % des revenus.

Cette offre s'adresse aux visiteurs les plus loyaux et les plus attachés à la destination.

Nous avons mené des études approfondies sur cette population – des études qualitatives et des études quantitatives. Ces démarches nous ont permis d'identifier plusieurs éléments. Le premier est le fort attachement à ce type de programme. Nous avons aussi identifié la sensibilité du choix du consommateur en lien avec le calendrier d'accès et le parking inclus.

De fait, nous avons recentré sur le sujet de la fréquence.

La nouvelle promesse qui est la nôtre est la suivante : nous assurons l'accès illimité jusqu'à ce que la capacité des parcs soit atteinte, en fonction des limites incluses dans le forfait.

Nous allons mettre en place une limitation du nombre de propriétaires de ce titre.

La gamme de pass passe de 4 à 3.

Nous maintenons le système d'enregistrement, afin de piloter la qualité de l'expérience client.

Nous conservons le principe de réduction sur certains éléments de l'expérience, et nous incluons le parking dans l'ensemble des pass.

Par ailleurs, nous avons mené un travail de digitalisation de l'expérience afin de la rendre plus fluide et pour augmenter l'autonomie des utilisateurs. En cela, nous répondons à une forte demande.

La nouvelle gamme de 4 pass annuels à 3 Disneyland pass. Nous avons choisi de renommer cette gamme pour marquer la différence avec le programme actuel et éviter la confusion. Les 2 gammes vont coexister pendant environ un an.

En entrée de gamme, nous aurons un Disneyland pass appelé Bronze, qui sera valable 170 jours, avec le parking inclus, pour un prix de 289 euros – ce qui correspond au prix du Discovery avec parking. Nous n'augmentons pas le prix d'entrée de gamme.

Le pass Silver sera valable 300 jours pour un prix de 499 euros.

Le pass Gold coulera 699 euros et donnera accès au parc 365 jours.

Le produit reste un pass valable un an.

Nous aurons la possibilité de mensualiser les paiements.

La date de venue devra être réservée.

Il y aura accès à des réductions dans les restaurants et dans les boutiques pour certains types de pass. Certains pass donneront accès aux extras Magic Times.

Les Disneyland pass auront un accès illimité jusqu'à ce que le parc soit complet.

Le parking sera inclus pour tous les types de pass.

Il n'y aura notamment pas de réduction supplémentaire sur les nuitées ou sur les tickets et plus de billets privilège.

Les process évoluent avec le digital : achat en ligne disponible immédiatement sur smartphone (plus d'envoi à domicile) et possibilité de dématérialisé sur smartphone lors d'un achat à Ticketing. Le document d'information revient sur l'expérience des salariés : les canaux de vente ne changent pas, non plus que la vérification de la réservation de visite à l'entrée des parcs, les systèmes d'information utilisés. La gestion d'inventaires, déjà en place pour d'autres produits, sera transposée aux pass.

Les équipes RMA mettront en place des quotas mensuels pour privilégier l'expérience client. La digitalisation et le parcours client pour les commandes en ligne seront améliorés, avec la fin de l'envoi du pass par courrier et la fin de la nécessité de récupérer son pass à ticketing. Prod Pack utilisera la plateforme actuelle de vente de forfaits et Content Management System pour alimenter les descriptifs produits.

Le document d'information reprend les éléments suivants : l'expérience des salariés pour les équipes RMA - Prod Pack, Revenu, Investissement, Relations, et parking, merchandise, food, hôtel, DV et attraction

Le calendrier a prévu un arrêt de la vente de la gamme actuelle au 29 mars. L'annonce de la nouvelle gamme et de l'arrêt des renouvellements sera effectuée aujourd'hui. Des événements destinés aux nouveaux membres seront annoncés dans la foulée.

Une information sera ensuite faite avec la CSSCT.

L'ouverture des ventes aura lieu le 19 juillet.

Le nombre de ventes sera limité. Afin de privilégier les membres actuels, nous n'ouvrons au démarrage que pour les renouvellements.

renouvellement se situe-t-il par rapport aux États-Unis ?

xion propre, en consultant nos membres, afin de répondre au mieux à leurs attentes. Mais, bien entendu, nous avons regardé ce que font les autres parcs.

é produit. Chaque parc se pose les questions pour valoriser au mieux ce type de produit. Mais chaque parc a ses propres enjeux. Il n'y a pas de coordination globale. Il n'y a pas d'alignement en termes de produit.

.000 pass annuels. Il y aura donc des quotas ou des limites par pass.

ue chacun puisse complètement jouir de la promesse Disney.

ur d'accessibilité ?

tée jusqu'à ce que la capacité des parcs soit atteinte.

e forte assistance, pour répondre aux pass annuels ?

ous avons mis des quotas en fonction de simulations et en fonction du calendrier d'accès. Nous voulons être certains de respecter la promesse que nous faisons aux visiteurs.

i dépense beaucoup en merchandise. C'est aussi à prendre en compte.
Y'aura-t-il une ligne dédiée ?

ée pour les infinity. Elle sera maintenue. Nous aurons une ligne dédiée pour tous les pass.

énements additionnels ?

énements pour l'année à venir.

intenu ?

Je rappelle qu'il existe un problème avec les personnes qui ne payent plus. Quand le pass sera digitalisé, un QR code pourra-t-il bloquer l'accès pour non-paiement ?

és de paiement mensuel.

Si un membre ne paye plus, il entre dans un process de relance. Au bout d'un certain temps, nous bloquons l'accès ; voire nous résilions le pass.

pass digitalisé ? Comment le salarié du ticketing pourra-t-il vérifier ?

x informations sur Galaxy ou via notre prestataire de paiement mensuel.

i les paiements mensuels ne sont pas honorés, le pass sera désactivé.

seront-ils fixés ?

Des formations spécifiques de gestion du stress et de la charge mentale sont-elles prévues pour les équipes CRC qui vont prendre en charge cette population ? Je rappelle que ce sont des clients exigeants et parfois impolis. C'est une source de stress identifiée.

tas annuels.

Nous allons d'abord assurer les renouvellements, les ventes auprès des personnes qui sont aujourd'hui déjà détenteurs de pass. Ensuite, nous monitorerons au mois le mois et assurerons un suivi régulier pour remettre des pass à disposition tous les mois.

Rien n'est donc écrit d'avance.

Nous travaillons sur la base de simulations.

ut être exposé à l'agressivité des clients. 25 personnes ont été recrutées en affectation temporaire pour absorber le volume temporaire d'appels qui pourrait apparaître.

Je rappelle que, dans le cadre de la transformation du CRC, nous avons déjà mis en œuvre une formation. En l'occurrence, nous n'avons pas prévu de formation à proprement parler. Nous serons en vigilance. Si des besoins spécifiques sont identifiés, nous relancerons une formation.

ées quotidiennement à cette population, les risques psycho-sociaux seront très forts.

enfort de l'équipe premium. Elles bénéficient du package de formation initiale, notamment sur la question des éventuelles agressions. S'il est nécessaire d'aller plus loin, nous ferons le nécessaire.

vente des passeports annuels, nous avons eu beaucoup de demandes, et nous avons temporisé, en disant qu'une nouvelle gamme était en cours de préparation. Le fait de favoriser dans un premier temps les détenteurs de passeports annuels est injuste de mon point de vue.

Les pass 365 jours devront réserver. S'ils sont dans l'impossibilité d'obtenir une place, il y aura de forts mécontentements. La promesse du pass 365 ne sera pas respectée.

Vous souhaitez limiter la vente des passeports : après le renouvellement des détenteurs actuels, qu'en sera-t-il pour les nouveaux ? Comment allez-vous pouvoir donner satisfaction aux nouveaux venus ?

y a le quota.

Si nous ouvrons à tout le monde, sans contrôle, nous ne pourrions tenir la promesse.

Certains sont déjà dans l'attente, c'est vrai, mais nous sommes sur un nombre limité de pass. Nous voulions donc nous assurer que les détenteurs actuels puissent rester dans le programme. Dès que nous le pourrions, nous ouvrirons le programme. Mais nous avons besoin de regarder sur quelques mois le niveau de vente de ces pass. Nous devrions avoir de l'attrition, et donc la libération de places pour les nouveaux entrants.

C'est un véritable changement de paradigme. Nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir un produit sans limite dans un contexte où nous limitons la fréquentation. Nous n'avons pas d'autre choix.

dans l'attente. Vous allez créer beaucoup de mécontentement.

us souhaitons d'abord servir les personnes qui sont déjà dans le programme. C'est le choix que nous avons fait.

Mais nous entendons votre message. Nous gardons ce point en tête.

parc est valable 365 jours dans la limite de la capacité des parcs. Les consommateurs le comprennent bien.

La frustration naissait en fait de la situation dans laquelle il était impossible pour les pass de s'inscrire alors que des tickets étaient encore en vente. Nous avons levé cette barrière.

ration. Les pass 365 jours supposent qu'ils peuvent avoir accès au parc tous les jours. Il vous revient d'organiser les choses pour que ce soit le cas.

tre en place un pass de ce type, nous n'aurions pu en vendre qu'un faible nombre.

seules.

Quel était le nombre de réductions sur les nuitées seules ?

us sur les réductions sur les nuitées.

ront plus ?

très mécontents.

L'activité fulfilment restera à 2 salariés ?

il stable ?

dences sociales.

2 et 13, qui présentent les éléments de comparaison avec la situation actuelle. Les incidences sociales de ce projet sont mineures, et nous avons un plan d'accompagnement d'information et de sensibilisation.

embauchés pour renforcer l'équipe jusqu'au mois de décembre. Qu'en sera-t-il par la suite ?

ort sont des affectations temporaires en contrats CDI Disney, qui viennent principalement du parc et des hôtels. À l'issue, s'il existe des possibilités de rester au CRC et qu'ils le souhaitent, ce sera étudié. S'il n'y a pas de possibilité ou s'ils ne le souhaitent pas, ils reviendront à leur affectation d'origine.

des départs ou des mobilités, ils seront prioritaires.

Pouvez-vous préciser les conditions de la fin des avantages contractuels pour les anciens et les nouveaux pass ?

uels vont être arrêtés aussi pour les pass de la gamme actuelle.

vantages.

privilegié est inscrit dans le contrat.

mars 2022 pour les derniers. Il reste une poignée de pass qui ont signé un contrat avant que nous les ayons retirés. Nous allons leur faire une proposition de résiliation.

lors qu'ils ont de moins en moins de privilèges. C'est une remarque des clients.

Nous sommes en train d'automatiser l'accès au parking privilège : pourquoi faire ces travaux s'il est supprimé ?

s au parking privilégié. Ils auront tous accès au parking global.

r la suite.

e les passeports annuels peuvent-ils réserver leur place ?

omme aujourd'hui, avec une limitation à 3 réservations.

tation est surtout forte le week-end et pendant les vacances. Allez-vous relever le niveau de fréquentation des parcs ?

s, jusqu'à la limite de fréquentation.

Cette limitation est liée à ce que nous sommes capables d'opérer comme niveau de fréquentation raisonnable. Si elle doit évoluer, ce sera en raison d'une augmentation du nombre des attractions.

C'est un critère de qualité de l'expérience.

C'est la raison pour laquelle notre promesse n'est pas : 365 jours quoi qu'il en soit, mais : 365 jours dans la mesure où la capacité maximum n'est pas atteinte.

rendront un pass moins cher ne pourront toujours pas venir les week-ends et au cours des vacances.

n œuvre une promesse crédible. Les gens peuvent le comprendre : quand le parc est complet, on ne peut plus y accéder. Nous serons clairs dans la description du produit. Nous ne ferons pas les choses en catimini. La promesse sera claire. Nous n'avons pas la volonté de vendre un passeport en laissant croire que les gens pourront réserver la veille pour le lendemain. Nous n'avons aucune volonté de tromper les gens. Ce n'est pas notre intérêt.

ce sur le Pass en scène ? Ces dernières années, nous avons eu des problématiques de réservation pour les Cast Members. Le sujet a été soulevé plusieurs fois en CSE. Nous souhaitons être rassurés sur le sujet. Par ailleurs, quelles sont les réductions proposées aux détenteurs des pass ? Et quelle sera la possibilité, pour les Cast Members, d'accéder à des remises supplémentaires ?

n sur le Pass en scène dans le système de réservation pour nos Cast Members. Nous poursuivons dans le même process qu'aujourd'hui, avec la conscience de la complexité qui peut exister.

es réductions que sur la gamme actuelle, avec -10 % pour les Cast Members. Les Cast Members qui souhaitent renouveler pourront bénéficier de leur réduction sans attendre.

n Disney et notre manière de fonctionner. Elle est en mesure d'optimiser notre procédure. De fait, les 365 jours jusqu'à la limite d'accueil des parcs ne risquent pas d'effectuer un certain nombre de réservations préventives ou de « réservations bidons » sur des dates très chaudes ?

ouvelle gamme et des discussions que nous avons eues : ce que nous appelons les no show. Dans un premier temps, nous aurons une politique de clémence. Par la suite, cette politique sera de plus en plus ferme. Il ne sera pas possible de faire plus de 3 no show sur 3 mois sous peine de voir le pass bloqué pendant un mois. Cette règle sera mise en place très rapidement.

no show en 3 mois.

appliquée.

vient d'arriver et d'être formée, mais beaucoup des appels étaient pour des réservations. Il va donc y avoir une baisse d'activité par rapport aux appels Passeports annuels. A-t-on étudié les impacts sur l'équipe Infinity ?

ilité d'acheter des nuitées seules, mais nous ne mettrons plus en avant la réduction sur ces nuitées seules.

ules reviennent plus chères que les séjours avec ticket. On nous a souvent fait la remarque : pourquoi avoir un pass quand la nuitée revient plus chère que quelqu'un en séjour ? Les Cast Members risquent de devoir faire face à des plaintes sur le sujet.

iquer sur une réduction sur les nuitées, mais nous aurons le prix pratiqué sur les sites partenaires. Il sera donc moins cher que les séjours. Il ne sera pas mis en avant dans les communications.

rs de pass se décident au tout dernier moment : ceux-là risquent d'être fort mécontents.
Certains ont vu une visite validée pour un conjoint et non validée pour l'autre conjoint.
Ces problématiques sur un pass à 699 euros vont être difficiles à vivre.

e nous allons appliquer va inciter les gens à effectuer des annulations sur le jour J, ce qui libérera des places. C'est ce qui a été constaté dans les parcs ayant implémenté cette règle.

valeur.
Quand le parc est complet, on ne peut plus y accéder.
C'est le sens de la nouvelle politique que nous mettons en place.

que cette nouvelle politique tue la spontanéité. Pour l'expliquer aux clients, nous allons avoir beaucoup de difficulté.

d'induire les gens en erreur dans notre communication. Nous serons tout à fait clairs. Nous souhaitons que les personnes qui achètent un pass le fassent en toute connaissance de cause.

c les nouvelles conditions générales de vente, quand nous avons introduit la nécessité de réserver. Les clients 365 ne le comprennent pas.

jours contredit la promesse. Certains ne comprendront pas. J'espère qu'une cellule de crise sera mise en place pour apporter une aide aux salariés pendant la période de lancement et pendant les périodes de forte fréquentation.

re le plus clair et transparent possible sur la promesse.
Il est vrai que, sur la communication, c'est un jeu d'équilibriste.

nt spécifique ?

rvations sont fermées très longtemps en avance.

de pass actuel. Mais on a remarqué que la limite du parc est atteinte relativement tard – une à 2 semaines en avance, le plus souvent.

mper les gens.
Nous entrons dans une période de surveillance et de vigilance. Nous apporterons des évolutions si nous constatons qu'elles sont nécessaires.

ifier d'un point de vue commercial une augmentation de 200 euros alors que les conditions sont inchangées, avec une limitation à 3 dates de réservation, alors qu'il n'y a plus d'avantage ?

ns - réponses et nous allons former tous les Cast Members qui seront en contact avec les visiteurs pour pouvoir répondre à cette question. Cette politique permet d'améliorer la qualité de l'expérience.

ront-elles faites ?

u CRC, 2 briefings ont déjà eu lieu, avant même que le CSE soit informé.

équipes soient prêtes et disposent de l'information suffisante.

qu'à partir du 19.

e 148.000, n'est-ce pas ?

r.

Nous avons une projection entre 100.000 et 150.000 pass.

port à l'intitulé du pass 365, qui vient contredire le projet que vous voulez mettre en place. L'inquiétude est pour les salariés qui vont devoir répondre aux questions des visiteurs. Avez-vous effectué des tests ou des sondages auprès des détenteurs actuels qui pourraient renouveler ? Savez-vous comment les visiteurs les plus fidèles et les plus exigeants prennent ces évolutions ? Êtes-vous en mesure de revenir vers les équipes pour augmenter la vigilance et l'accompagnement ?

tudes qualitatives et quantitatives. Nous avons eu des échanges avec les détenteurs de pass, notamment ceux considérés comme les plus exigeants.

ition de produit, mais nous n'avons pas effectué de test sur ce qui concerne précisément votre inquiétude.
Nous allons nous confronter au réel.

énement particulier, comme un show time, au CRC, le 19 juillet ?

ermanent des équipes depuis plusieurs semaines.

être utile pour accompagner et répondre aux questions des salariés.

ts.

Jonathan [à compléter]

Nous avons répondu sur le sujet.

Je vous invite à regarder la façon dont nous allons présenter le pass. Nous sommes à l'écoute des visiteurs et du CRC. Si nous nous apercevons que la manière dont nous avons formulé les choses est trompeuse, nous changerons.

Sur les événements spécifiques, les pass annuels pourront-ils profiter gratuitement du parking ?

ée, leur seront réservés.

ants.

t au-delà des horaires d'ouvertures, les pass pourront-ils profiter du parking gratuit ?

vénement prévu.

appellation 365 jours semble particulièrement inappropriée.

CRC, mais les salariés du ticketing vont aussi être impactés. Il serait bon de les préparer au mécontentement auquel ils devront faire face.

qui seront conduites dans les heures et les jours à venir.

ter une mention au pass 365 pour alerter.

it claire.

alable pour tous les pass ?

e prévoir une mention spécifique pour les pass 365. Nous risquons d'être submergés d'appels.

t dès aujourd'hui de tous les éléments pour répondre aux clients.

es à la réservation des pass très longtemps en avance, et de manière préventive.

C'est le cas pour la gamme pass annuelle actuelle. Avec les futurs Disneyland pass, ça n'arrivera plus.

réserve des pass de manière préventive. Les places seront soit vendues, soit disponibles à la réservation des pass.

els, vous ne serez plus sur du prévisionnel, mais sur du réel ?

rtant.

6. Approbation de l'avis motivé relatif au projet d'installation d'un tour numérique à Machine Shop émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 22 juin 2023

été remis.

L'atelier disposait déjà d'un tour numérique. L'objectif est de le renouveler, pour des raisons de productivité, mais aussi pour simplifier l'utilisation métier et pour faciliter la maintenance. La machine atteint en effet un niveau d'obsolescence. En cas de réparation, nous n'aurons bientôt plus le stock nécessaire de pièces. Enfin, ce projet répond à des critères de santé, sécurité et conditions de travail, avec une sécurisation du mode de réglage avec un équipement adapté.

La livraison de la machine est prévue pour le mois de juillet 2024. Un accompagnement des opérateurs, qui sont au nombre de 4, sur de 2 à 4 jours est prévu. Si nécessaire, nous formerons davantage de salariés.

Les échanges en CSSCT ont porté sur l'emplacement de la machine qui a été pris en considération suppression de la zone bleu.

Les membres de la CSSCT ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Approbation de l'avis motivé relatif au projet d'installation d'un tour numérique à Machine Shop émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 22 juin 2023 est mise au vote ;

- Favorables 24

7. Approbation de l'avis motivé relatif au projet Merlin 2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023

vous a été remis.

Nous vous avons présenté au cours de la réunion du CSE du mois d'avril l'ensemble du plan de réaménagement et de développement des coulisses, en particulier sur Merlin, T1 et T2, K1, K2 et sur Merlin 2, qui est nommé RAYA.

Ce bâtiment accueillera le département FOS, ainsi que FAM et les équipes Workforce Insight. Il s'agit d'un bâtiment administratif qui pourra accueillir 600 postes de travail.

Le projet de la zone circulaire va être réétudié.

Le bâtiment fera 5770 m², sur 3 étages.

L'architecture, la volumétrie et les accès ont été présentés aux élus CSSCT, ainsi que les éléments sur le contrôle d'accès.

Les échanges ont eu lieu sur la prise en considération de l'évolution des effectifs à terme par rapport à la capacité de ce bâtiment ; ainsi que sur le parking ; et sur l'éventualité d'une ligne de bus supplémentaire, qui est en réflexion dans le cadre du projet général sur le hub nord. Les salariés pourront aller sur la terrasse, mais il n'est pas prévu de mettre en place un espace de détente spécifique à l'extérieur.

Les membres de la CSSCT ont émis un avis favorable à l'unanimité.

L'approbation de l'avis motivé relatif au projet Merlin 2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023 est mise au vote à bulletin secret.

- Favorables 22

8. Approbation de l'avis motivé relatif au projet T1/T2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023

is.

L'objectif est de regrouper les activités des territoires T1 et T2 au nord des coulisses, avec une amélioration des conditions de travail. Le bâtiment sera sur 2 niveaux, sur une surface de 1800 m²

environ, avec une capacité d'accueil de 300 personnes. Il accueillera des ateliers et les bureaux des équipes de maintenance. Une extension pourra être envisagée à terme.

Les éléments ont été précisés concernant les surfaces, les accès et la sécurisation du bâtiment.

Des échanges ont eu lieu sur la présence de fenêtres en nombre suffisant dans les ateliers au rez-de-chaussée : ce point a été pris en considération et un changement de configuration sera effectué ; la demande d'ajout de 50 casiers a été prise en compte ; mais nous ne poserons pas de porte à hublot sur les vestiaires. La question des portemanteaux et celle de la localisation de l'imprimante seront traitées au moment opportun.

Les membres de la CSSCT ont émis un avis favorable à l'unanimité.

L'approbation de l'avis motivé relatif au projet T1/T2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Services Techniques-Ateliers Centraux du 30 juin 2023 est mise au vote ;

- Favorables 23

9. Approbation de l'avis motivé relatif à la construction et l'aménagement des bâtiments K1/K2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité- Opérations de Secours du 15 juin 2023

is.

Le bâtiment K1 est le centre de secours : il s'étendra sur 3300 m², avec une capacité d'accueil de 220 salariés. Tous les éléments nécessaires sont prévus et ont été détaillés : l'open space, les bureaux, les salles de réunion, de détente et de repos.

Le bâtiment K2 est une annexe, qui s'étendra sur 420 m², avec une capacité d'accueil de 8 personnes.

Ces éléments ont été partagés avec les élus de la CSSCT, et ce projet est la résultante d'une boîte à idées dont 90 % ont été retenues.

Nous avons pris note de la nécessité de séparer la salle de break du point repas. Nous avons confirmé qu'il y aurait 43 places de parking. Nous renforcerons la signalétique pour éviter que des personnes non autorisées circulent sur cette zone.

Les membres de la CSSCT ont exprimé un avis favorable à l'unanimité.

L'approbation de l'avis motivé relatif à la construction et l'aménagement des bâtiments K1/K2 émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité- Opérations de Secours du 15 juin 2023 est mise au vote à bulletin secret.

- Favorables 23

10. Approbation de l'avis motivé relatif au projet de construction des guérites de sécurité dans la zone nord émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité-Opérations de Secours du 15 juin 2023

is.

Il s'agit de remplacer les 2 modules existants par 2 bâtiments de construction. Une guérite livraison sera implantée plus au nord et remplacera le modulaire actuel, avec un nombre de lignes d'attentes et de contrôles en augmentation. Les éléments relatifs au nombre de places de stationnement réservé au personnel et aux caractéristiques de ce bâtiment ont été visés.

D'autre part, le projet prévoit la construction de la guérite, avec tout ce qui relève des éléments adaptés aux espaces de travail.

Un dispositif de vidéoprotection sera mis en place sur les 2 sites.

Les échanges avec les membres de la CSSCT ont eu lieu sur la guérite de livraison : nous avons pris en considération la question de la signalétique pour faciliter la circulation des camions. Nous avons confirmé la présence d'une zone d'attente pour les poids lourds. Nous avons pris en considération la question des casiers individuels.

Les membres de la CSSCT ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

ge vélos, le point a été remonté en RDP Produits : le passage PMR sera utilisé. Il apparait qu'il s'agit d'une porte automatique. Qu'en est-il ? Comment cela fonctionne ?

sujet.

pompe à chaleur.

L'approbation de l'avis motivé relatif au projet de construction des guérites de sécurité dans la zone nord émis lors de la réunion CSSCT de l'établissement Sécurité-Opérations de Secours du 15 juin 2023 est mise au vote ;

- Favorables 23

**l'avis motivé sur le projet de reclassement de Madame
lariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors
T de l'établissement Restauration du 19 juin 2023**

uchée en octobre 2022 en qualité de serveuse au sein de l'établissement
r ce poste qu'elle a été déclarée inapte en octobre 2022.

Suite à cette inaptitude, dès le mois de novembre 2022, elle a bénéficié d'une affectation temporaire
en CDD en qualité d'opératrice in des équipes guest flow. C'est sur ce
poste que nous souhaitons recla nière définitivement.
Les membres de la CSSCT ont ix favorables, une abstention).

*L'approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Mad iée
déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réuni ent
Restauration du 19 juin 2023 est mise au vote ;*

- Favorables 21

**12. Approbation d rojet d'impossibilité de
reclassement de Mo ariée déclaré inapte à son
poste de travail, é SCT de l'établissement
Restauration du 19 juin 2023**

auché en CDD puis en CDI en septembre 2022 sur un poste de serveur.
ce poste en mars 2023 avec certaines restrictions médicales.

Il a bénéficié d'un rendez-vous d'accompagnement en mars 2023. Il a également bénéficié d'un entretien en mai 2023 pour une proposition de mission sur un poste de magasinier au sein de l'économat r [REDACTED] cription pour une formation transpalette.

Durant l'ent [REDACTED] it état de contraintes horaires et a refusé cette proposition.

Compte ten [REDACTED] mpossibilité de trouver d'autres postes compatibles, nous sommes dans l'impossibilité de le reclasser.

Au cours des échanges avec la CSSCT, un membre a fait remarquer que le salarié avait très peu d'ancienneté et s'est interrogé sur la nécessité de réaliser une visite médicale d'embauche : je confirme qu'une visite médicale a eu lieu en décembre 2022.

Les membres de la CSSCT ont rendu un avis favorable à la majorité (5 avis favorables et 2 abstentions).

[REDACTED] il met-elle autant de temps à réaliser les visites d'embauche ?

[REDACTED] aite suite à la formalisation en CDI, dans les délais réglementaires.

[REDACTED] de CDD, n'a-t-on pas identifié les problématiques médicales qui sont les siennes ?

[REDACTED] .

[REDACTED] bac +2 en gestion des entreprises. La direction a considéré que c'était insuffisant pour lui faire une proposition sur un poste de gestion. Il est dommage que l'entreprise ne puisse pas lui proposer quelque chose dans son domaine d'activité initiale.

[REDACTED] ale, il n'y a habituellement pas de difficulté pour aménager les horaires. Quels sont les éléments qui ont bloqué ?

[REDACTED] pas imposé de contrainte horaire liée à une prise de poste le matin. L'intéressé a fait état d'une contrainte horaire liée au temps de transport. Nous n'avons pas la possibilité de faire une autre offre.

[REDACTED] informé de cette contrainte ?

[REDACTED] n de traiter le sujet dans le cadre de la visite médicale.

[REDACTED] ayons pas trouvé une solution dans cette situation, alors que l'intéressé semble disposer d'un certain bagage intellectuel. Il faut renforcer les efforts pour reclasser les personnes qui sont cassées par le travail dans notre entreprise.

ossible de faire.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Mo DOMBIS, salarié déclaré inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Restauration du 19 juin 2023 est mise au vote à bulletin secret.

- Favorable 1
- Défavorables 10
- Abstentions 10

13. Approbation **projet d'impossibilité de**
reclassement de M **lariée déclarée inapte à son**
poste de travail, **CSSCT de l'établissement**
Restauration du 19 juin 2023

embauchée à la suite d'un CDD en CDI en qualité d'employé de
mbre 2017. C'est sur ce poste qu'elle a été déclarée inapte en décembre
2021, avec des restrictions médicales.

Elle a une expérience et un parcours sur des fonctions d'animateur et une certification pour travailler avec les animaux, ainsi qu'une expérience d'animatrice d'enfants et une formation en conseil de vente.

Suite à cette inaptitude, elle a bénéficié d'un rendez-vous avec l'équipe de maintien dans l'emploi. Elle a effectué un test aux outils bureautiques en mars 2022 et a eu des échanges par rapport aux outils à sa disposition (bilan de compétences, projet de transition, etc.) Nous avons partagé son profil pour des missions ATMA auprès des équipes sourcing approvisionnement et auprès des équipes maintenance support territoire 3 ; son profil n'a pas été retenu.

Par la suite, elle a réalisé une mission ATMA au sein de la division revenue accounting, qui n'a pas pu se conclure dans le cadre d'une affectation définitive.

Elle a réalisé une mission ATMA au sein des équipes récréation de l'hôtel Newport pour une mission d'animation du coin enfant : nous avons pu constater que le profil n'était pas compatible avec cette mission.

Compte tenu de ces éléments, nous sommes dans l'impossibilité de procéder au reclassement.

Les membres de la CSSCT ont rendu l'avis suivant (un avis favorable, 2 avis défavorables et 4 abstentions).

liquant qu'elle n'ait pas pu accéder au poste de revenu accounting ?

ATMA était que l'intéressée ait une activité professionnelle, et qu'elle ne reste pas en absence rémunérée. Nous savions qu'il n'y avait pas de possibilité de transformation de cette mission en affectation définitive.

t pas été envisagé que cette mission puisse déboucher sur un emploi définitif.

que ces missions se terminent par une embauche.

vous venez de nous donner : vous avez dit que, dès le démarrage, il était connu que cette mission ne déboucherait pas sur un emploi ; et que cette mission a été proposée pour éviter que cette personne reste en absence autorisée.

e les personnes dans ces situations à une formation longue pour se donner du temps, plutôt que d'aboutir à un processus de licenciement qui peut être vécu de façon dramatique ?

'est possible. Mais, en l'occurrence, au regard des restrictions de l'intéressée, nous n'avons pas eu d'autre choix. L'accompagnement sur un poste administratif serait très lourd. Elle n'en a pas le profil.

onnel sur revenu accounting, et de nouveaux budgets ont été débloqués. J'invite la direction à revenir sur ce licenciement. Cette salariée a fait preuve de bonne volonté en acceptant tous les contrats qui lui étaient proposés.

que la direction nous transmet, il manque toujours la formulation de l'avis des salariés concernés. C'est pourtant une demande du CSE.

encement de cette salariée.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Ma PITOVIC, salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Restauration du 19 juin 2023 est mise au vote ;

- Favorables 2
- Défavorables 12
- Abstentions 8

l'avis motivé sur le projet de reclassement de Madame salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors T de l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023

auchée en qualité d'opératrice animatrice attraction en 2019. c'est sur ce clarée inapte en juin 2022.

La note d'information reprend sa formation et son parcours professionnel, qui est orienté artistique. De façon anticipée par rapport à la formalisation de l'inaptitude, elle a bénéficié d'un rendez-vous d'accompagnement ; elle a réalisé un bilan de compétences.

Son profil a été partagé dans le cadre de 2 missions ATMA : une pour cast, culture et communication sur le poste de chargé de communication RH ; et sur un poste de chargé de communication corporate CRISIS. Son profil n'a pas été retenu.

Elle a par la suite réalisé une mission ATMA au sein de la communication spectacle, qui s'est transformée en CDD : c'est sur ce poste d'assistante de projet au sein de la division communication spectacle que nous proposons lui proposer un poste de reclassement définitif, au statut AMA.

Les membres de la CSSCT ont émis un favorable à l'unanimité.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Madame salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion C Parc Opérations du 16 juin 2023 est mise au vote.

- Favorables 22
- Abstention 1

15. Approbation **projet d'impossibilité de**
reclassement de M **lariée déclarée inapte à son**
poste de travail, é **CT de l'établissement Parc**
Opérations du 16 juin 2023

poste d'opératrice animatrice attraction depuis le mois de mars 2003.
e poste en septembre 2021.

La note d'information revient sur sa formation et son parcours professionnel.

Suite à cette déclaration d'inaptitude, elle a bénéficié d'une mission ATMA auprès des équipes récréation et animation point enfant de l'hôtel Cheyenne. Malgré la validation par la médecine du travail, les contraintes sur ce poste étaient trop grandes par rapport aux restrictions médicales.

Elle a bénéficié d'une évaluation bureautique en mars 2022 et d'un rendez-vous avec une conseillère carrière.

Nous lui avons proposé une formation bureautique : elle n'a pas donné suite en raison d'une incompatibilité avec son jour off situé sur le mercredi. Nous n'avions pas d'autre possibilité.

Son profil a été partagé pour une mission ATMA au sein des équipes revenue accounting ; ainsi que pour mission ATMA au niveau de l'animation du coin enfant de l'hôtel Newport ; ainsi que pour une mission au sein des services généraux. Elle n'a pas été retenue.

Nous avons de nouveau proposé une formation bureautique, qu'elle n'a pas souhaité réaliser pour les mêmes raisons.

Son profil a été partagé sur un poste de conseiller clientèle français UK ; son profil n'a pas été retenu notamment du fait d'un manque de maîtrise des outils bureautiques et du maintien de son jour off le mercredi.

Compte tenu de ces éléments, nous sommes dans l'impossibilité de reclasser l'intéressée.

Les membres de la CSSCT ont émis un avis défavorable à la majorité (8 votes défavorables, 6 abstentions).

etions pas en œuvre des moyens plus conséquents pour former et accompagner les salariés présentant une telle ancienneté dans notre entreprise.

contrainte sur le mercredi dans les propositions de reclassement formulées. Sans cette précaution, la direction était consciente que ces propositions seraient refusées.

sionnelle sur accident du travail ?

l'accident.

Je reviendrai vers vous sur le sujet.

counting intègre des missions ATMA. Il y a donc en effet un besoin. Il est nécessaire de transformer ces missions en CDI. Je propose le reclassement de ces 2 personnes dans ce service.

rié a été affecté définitivement dans ce service suite à l'inaptitude, le dossier a été récemment présenté au CSE.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Ma ESTEBAN, salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023 est mise au vote.

- Favorables
- Défavorable
- Abstentions

**avis motivé sur le projet de reclassement de Madame
lariée déclarée inapte à son poste de travail, émis
CT de l'établissement Parc Opérations du 16 juin**

2023

clarée inapte à son poste en mai 2022. DV d'accompagnement dès le mois de mai. Son profil a été partagé pour un poste de conseiller clientèle standard, pour un poste d'hôte de réception en hôtellerie et pour un poste d'hôte de billetterie. Elle a bénéficié d'un entretien avec les équipes talent acquisition pour un poste de conseil clientèle standard au sein du CRC en juin 2022, puis a bénéficié d'un CDD. C'est sur ce poste que nous souhaitons proposer un reclassement définitif. Les membres de la CSSCT ont émis un avis favorable à l'unanimité.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet de reclassement de Mad [REDACTED] salariée déclarée inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion C Parc Opérations du 16 juin 2023 est mise au vote.

- Favorables 22

17. Approbation [REDACTED] ojet d'impossibilité de reclassement de Mo [REDACTED] arié déclaré inapte à son poste de travail, ém de l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023

[REDACTED] bauché en novembre 2021 en qualité d'hôte de billetterie au sein de la ns. Il a été déclaré inapte sur ce poste en avril 2022.

La note d'information revient sur sa formation et son parcours.

Il est à temps partiel, travaille le week-end et dispose d'un statut d'autoentrepreneur.

Il a bénéficié d'un RDV d'accompagnement au cours duquel il a exprimé le souhait de devenir formateur tradition Disney ou de s'orienter vers un poste de conseiller clientèle.

Il a bénéficié d'une mission ATMA sur les équipes sélection en tant qu'agent administratif. À cette occasion, il a décliné une proposition de modification de jour de travail au motif de son activité de formateur FLE en semaine.

Il n'a pas donné suite à une proposition de mission ATMA d'hôte de récréation animation du coin enfant. Son profil a été partagé auprès de différentes équipes, notamment avec les équipes formation ; il a refusé cette proposition. Son profil a été proposé au niveau des équipes relations école et de talent casting. Son profil n'a pas été retenu.

Nous constatons l'impossibilité de reclasser l'intéressé.

Les membres de la CSSCT ont émis l'avis suivant : (7 votes défavorables, 7 abstentions).

[REDACTED] on emploi du temps : il est particulièrement difficile d'entendre que l'impossibilité de reclassement tient justement à cette contrainte. D'une donnée de base, la direction a fait un problème.

[REDACTED] s toujours besoin de personnes pour travailler les week-ends.

L'approbation de l'avis motivé sur le projet d'impossibilité de reclassement de Mo PAPILLON, salarié déclaré inapte à son poste de travail, émis lors de la réunion l'établissement Parc Opérations du 16 juin 2023 est mise au vote.

- Favorables 2
- Défavorables 13
- Abstentions 8

CSE pour le déploiement d'un progiciel sur la chaîne logistique. La 2^e partie, sur WMS, devait être présentée en juin. Qu'en est-il ?

rons vers vous à ce sujet prochainement.

ur la fusion d'EDLI et de SETEMO, il apparaît que le siège social a été modifié. Qu'est devenu le bâtiment de l'ancien siège ?

ns : le siège social a été transféré ; il n'y a pas d'impact sur les salariés, s'agissant d'une fusion.

fectué en février. Nous n'avons pas eu l'information.

ormation en janvier ou février.

leur de 125 euros sera-t-elle appliquée aux salariés du CSE ?

ellé par les salariés du CSE et après réflexion, nous avons décidé de privilégier le pouvoir d'achat de manière pérenne avec le plan salaire à venir.

Il est important de prévenir les élus du CSE des décisions prises à ce sujet.

s plus de visibilité à donner nous ferons le nécessaire.

La séance est levée à 13 heures.

Secrétaire adjointe du Comité

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a checkmark-like flourish.